

LA CONFÉRENCE EUROPEENNE DES ADMINISTRATIONS ÉLECTORALES

Elections pluralistes
Vote secret
Droit de vote
Responsabilité

Suffrage égal Processus inclusif
Impartialité

Recours efficaces

Suffrage universel

Droit à des élections libres Confiance du public

Elections démocratiques

Intégrité
Participation
Neutralité

Choix Processus électoral
Couverture médiatique
neutre et équilibrée

Parité des genres
Professionalisme
Transparence

Egalité des
chances
Campagne équitable

Suffrage libre

Commission de Venise
du Conseil de l'Europe





Photo de groupe de la 13^e Conférence, Bucarest, 14-15 avril 2016

Contexte - La Commission de Venise accompagne les administrations électorales vers des processus électoraux authentiques

Le domaine électoral est l'une des principales sphères d'expertise de la Commission européenne pour la démocratie par le droit du Conseil de l'Europe (« la Commission de Venise »). En plus des opinions et des études sur la législation électorale qu'elle réalise et des conférences et séminaires de formation qu'elle organise, la Commission de Venise travaille en étroite collaboration avec les administrations électorales de ses 61 Etats membres.

■ Les administrations électorales sont chargées de la supervision et de la conduite des élections et des référendums. A ce titre, elles jouent un rôle primordial dans le bon fonctionnement des institutions démocratiques. Elles sont chargées de tâches variées, telles que l'administration des élections, la gestion des recours, la promotion de l'égalité de genre et de la participation des minorités ainsi que l'accompagnement des réformes électorales.

Qu'est-ce que la Conférence européenne des administrations électorales ?

Les administrations électorales européennes se sont réunies pour la première fois à Palma de Majorque, en Espagne, en 2002 et ont convenu de se réunir régulièrement. La Commission de Venise a co-organisé et a participé à la deuxième Conférence, qui s'est tenue à Strasbourg en 2005. Depuis lors, la Conférence européenne des administrations électorales est organisée chaque année par la Commission de Venise et les administrations électorales nationales de différents pays européens. La Conférence s'est tenue en 2016 à Bucarest et était organisée conjointement par la Commission de Venise et l'Autorité électorale permanente de Roumanie.

■ La Conférence réunit des administrateurs d'élections et des experts des 61 Etats membres de la Commission de Venise et au-delà. L'objectif principal de la Conférence est de rassembler et de partager au sein des administrations électorales leur savoir-faire et leur expertise sur les normes internationales, la législation nationale et les bonnes pratiques dans le domaine électoral en général. La Conférence est un forum unique qui offre l'opportunité d'examiner les défis rencontrés lors de l'organisation de processus électoraux, de débattre de la manière d'améliorer de tels processus et de renforcer le réseau entre administrations électorales.



13^e Conférence, Bucarest, 14-15 avril 2016

Méthode de travail

La Conférence se déroule en général sur deux jours et est organisée chaque année dans l'un des Etats membres de la Commission de Venise, en coopération avec l'administration électorale du pays concerné. La Conférence s'appuie sur une méthode participative et interactive qui comprend tout d'abord des sessions plénières où plusieurs intervenants s'expriment sur un sujet spécifique. La Conférence comprend également des sessions de travail qui se déroulent simultanément. Les participants choisissent les sessions de travail en fonction de leurs centres d'intérêt, échangent leurs points de vue et partagent leur savoir-faire sur une base plus informelle.

Les différentes sessions de la Conférence se déroulent généralement en anglais, en français, en russe et dans la langue du pays hôte. Une interprétation simultanée est fournie à tous les participants. La participation à la Conférence est gratuite pour les participants invités.

Un groupe d'orateurs expérimentés et d'horizons variés participe à chaque Conférence. Ils comprennent des présidents ou des membres d'administrations électorales, des experts électoraux internationaux, des élus, des membres de gouvernements, des représentants d'institutions internationales et des universitaires renommés.

A la fin de chaque Conférence, une synthèse est publiée, résumant les discussions tenues à la fois en sessions plénières et au sein des sessions de travail. Les conclusions sont publiques et accessibles sur le site web de la Commission de Venise. Les conclusions soulignent les problèmes potentiels et les améliorations qui peuvent être apportées aux processus électoraux. Elles s'adressent à la fois aux administrations électorales et aux autorités publiques, y compris le législateur.

Participants

Les principaux bénéficiaires de la Conférence sont les administrations électorales des Etats membres de la Commission de Venise, leurs membres et leur personnel. La Conférence vise cependant un public plus large qui comprend entre autres des chercheurs, des organisations internationales et régionales (gouvernementales et non gouvernementales) et d'autres acteurs impliqués dans le domaine électoral. Les principales organisations internationales telles que l'Union européenne, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme de l'OSCE (OSCE/BIDDH), l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) participent régulièrement à la Conférence depuis 2005. L'édition 2016 de la Conférence a permis la participation de plus de 140 participants, comprenant plus de 90 participants de 32 pays.



Photo de groupe de la 12^e Conférence, Bruxelles, 30-31 mars 2015

Thèmes

La Conférence européenne des administrations électorales a abordé une grande variété de sujets, allant de questions très générales lors des premières éditions au futur des administrations électorales ou à la gestion des élections lors des plus récentes éditions.

Liste des 15 éditions de la Conférence européenne des administrations électorales

- ▶ **15^e édition (2018, Oslo):**
La sécurité dans les élections
- ▶ **14^e édition (2017, Saint-Petersbourg):**
Des administrations électorales opérationnelles pour des élections démocratiques
- ▶ **13^e édition (2016, Bucarest):**
Elections et nouvelles technologies: confiance du public et défis à relever par les administrations électorales
- ▶ **12^e édition (2015, Bruxelles):**
Assurer la neutralité, l'impartialité et la transparence des élections: le rôle des administrations électorales
- ▶ **11^e édition (2014, Helsinki):**
Lutter contre l'abus de ressources administratives pendant les processus électoraux
- ▶ **10^e édition (2013, Chişinău):**
Le Code de bonne conduite en matière électorale: forces et possibilités de développements
- ▶ **9^e édition (2012, Tallinn):**
Solutions innovatrices pour les élections
- ▶ **8^e édition (2011, Vienne):**
Les élections dans un monde en mutation
- ▶ **7^e édition (2010, Londres):**
Mettre l'électeur au cœur des élections
- ▶ **6^e édition (2009, La Haye):**
Renforcer la participation aux élections
- ▶ **5^e édition (2008, Bruxelles):**
Le vote à distance
- ▶ **4^e édition (2007, Strasbourg):**
La lutte contre la fraude électorale – Les procédures de recours
- ▶ **3^e édition (2006, Moscou):**
Le développement et la codification des normes internationales dans le domaine des élections
- ▶ **2^e édition (2005, Strasbourg):**
La participation électorale et l'impact des nouvelles technologies sur la participation
- ▶ **1^{ère} édition (2002, Palma de Majorque):**
Gestion des élections et coopération électorale dans les Etats membres et avec les organisations internationales



La Commission de Venise

La Commission de Venise est un organe consultatif du Conseil de l'Europe en matière de droit constitutionnel. Initialement conçu comme un instrument de l'ingénierie constitutionnelle d'urgence dans un contexte de transition démocratique, elle a évolué progressivement vers une instance de réflexion juridique indépendante reconnue internationalement. Si la Commission est principalement connue pour ses avis juridiques et ses études transnationales, elle contribue également à la diffusion d'un patrimoine juridique commun fondé sur les valeurs juridiques fondamentales du continent européen et au-delà, par le biais de conférences.

Membres – 61

Albanie (1996), Algérie (2007), Allemagne (1990), Andorre (2000), Arménie (2001), Autriche (1990), Azerbaïdjan (2001), Belgique (1990), Bosnie-Herzégovine (2002), Brésil (2009), Bulgarie (1992), Chili (2005), Costa Rica (2016), Chypre (1990), Corée (République) (2006), Croatie (1997), Danemark (1990), Espagne (1990), Estonie (1995), Etats-Unis (2013), Finlande (1990), France (1990), Géorgie (1999), Grèce (1990), Hongrie (1990), Irlande (1990), Islande (1993), Israël (2008), Italie (1990), Kazakhstan (2011), Kirghizistan (2004), Kosovo (2014), Lettonie (1995), «L'ex-République yougoslave de Macédoine» (1996), Liechtenstein (1991), Lituanie (1994), Luxembourg (1990), Malte (1990), Maroc (2007), Mexique (2010), Moldova (République) (1996), Monaco (2004), Monténégro (2006), Norvège (1990), Pays-Bas (1992), Pérou (2009), Pologne (1992), Portugal (1990), République tchèque (1994), Roumanie (1994), Royaume-Uni (1999), Russie (2002), Saint-Marin (1990), Serbie (2003), Slovaquie (1993), Slovénie (1994), Suède (1990), Suisse (1990), Tunisie (2010), Turquie (1990), Ukraine (1997).

Membres Associés :

Bélarus (1994)

Observateurs :

Argentine (1995), Canada (1991), Japon (1993), Saint-Siège (1992), Uruguay (1995)

Participants :

Union Européenne, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme de l'OSCE (OSCE/BIDDH)

Statut spécial de coopération :

Afrique du Sud (1993), Autorité nationale palestinienne (2008)

POUR PLUS D'INFORMATIONS

COMMISSION DE VENISE

- ▶ DG-I, Conseil de l'Europe
67075 Strasbourg Cedex France
Tél.: +33 3 88 41 20 67
Fax: +33 3 88 41 37 38
Courriel: venice@coe.int

CONTACT PRESSE

- ▶ Tatiana MYCHELOVA
Tél.: +33 3 88 41 38 68
Courriel: tatiana.mychelova@coe.int

www.venice.coe.int

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.